

La question violence

Le phénomène de la violence

La violence contre les gais n'est pas un phénomène nouveau, au contraire. Dès le début de la colonie française en Amérique, les premières arrestations l'on été pour sodomie. D'aussi loin que l'on puisse se souvenir, les relations des gais et lesbiennes avec la société en général et la police en particulier ont toujours été difficile. Cependant, depuis maintenant une dizaine d'années, des gais et des lesbiennes ont décidé d'y jeter un regard neuf et surtout de questionner cette société violente. Cette réflexion a amené différentes hypothèses.

Hypothèse

par Michael Hendricksⁱ

1. Selon la Charte québécoise des droits et libertés de la personne, La Charte explique: ??????????????. Envisageons particulièrement les droits fondamentaux suivants de la Charte:

- 1. Tout être humain a droit à la vie, ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne.
- 2. Tout être humain dont la vie est en péril a droit au secours.
- 3. Toute personne a droit à la sauvegarde de sa dignité, de son honneur et de sa réputation.
- 4. Toute personne a droit au respect de sa vie privée.

2. Au moins 13 gais ont été brutalement assassinés dans la région de Montréal depuis 1990, jusqu'à 1993; ces meurtres ont été rapportés par la police, par les médias, comme des meurtres dus au hasard.

3. Même si la Charte québécoise garantie les droits mentionnés, dans les faits, la police refuse de reconnaître l'homophobie (la haine des gais et lesbiennes) comme un motif de discrimination, de violence ou de meurtres. En conséquence, les enquêtes sur des actes homophobes ne sont jamais menées en ce sens, ni ne sont-ils répertoriés ou rapportés ainsi.

4. En conséquence, sur ces 13 meurtres, très peu ont été solutionnés et aucune mesure de prévention n'a pu être mise en place. Pourquoi?

5. Nous croyons que les raisons pour lesquelles nos droits garantis par la Charte ne sont pas assurés relèvent d'une discrimination maintenue, parfois même

encouragée, envers une certaine catégorie de citoyens et citoyennes. Nous croyons également que cette homophobie relève du système judiciaire même du Québec. Enfin, nous croyons que le fait que l'homophobie ne soit pas considérée comme un motif d'acte criminel encourage dans la réalité ces actes de haine.

Historique des meurtres envers les gais entre 1990 et 1993

Les meurtres en 1990-91

En 1990-91, un groupe de militants gais ont lu régulièrement les journaux montréalais et ont noté avec régularité une façon particulière selon laquelle les policiers rapportaient certains meurtres. Il s'agissait toujours de meurtres commis envers des hommes découverts assassinés brutalement, avec beaucoup de violence, dans leur propre appartement. Le groupe de militants a donc débuté une collection de ces articles.

Quand un journal annonçait la solution de l'un de ces meurtres, celui-ci était retiré de la collection. Il nous est resté un certain nombre d'articles sur des meurtres commis envers des hommes adultes sans motifs apparents et dont le meurtrier était toujours en liberté.

Tous ces meurtres avaient un élément commun: toutes les victimes avaient été assassinées avec un couteau, de façon très brutale, très sauvage. Le nombre de coups de couteaux variait de 15 à 40. Le 21 mai 1991, le journaliste Marcel Laroche, du Journal de Montréal, publiait un article soulignant que les militants gais n'étaient pas les seuls à voir dans ces meurtres un certain lien; les autres médias ont alors repris généreusement cette hypothèse.

Un groupe militant de Montréal, «Lesbians and Gays against Violence (LGV)», ont alors rapidement convoqué une rencontre des groupes gais et lesbiens pour informer la communauté de la possibilité de meurtres en série commis dans nos rangs. Les médias étaient invités à cette rencontre.

Au début de la rencontre, la présence de John Dalzell, Directeur des relations publiques de la police de la CUM, et de Pierre Sangallo, Directeur de la section des homicides, a complètement modifié la teneur de cette rencontre. Celle-ci est plutôt devenue une présentation de sa vision par la police à la communauté, devant les caméras.

Pendant cette présentation, la communauté gaie et lesbienne s'est fait dire qu'il n'y avait pas de meurtres en série dans la communauté, qu'il n'y avait pas de meurtriers en liberté prêts à nous assassiner. Les personnes qui tentaient de faire

croire le contraire étaient, selon eux, des alarmistes.

Le 20 septembre 1991, Marc Bellerive a été découvert assassiné au Parc Maisonneuve. Trois semaines plus tard, le 9 octobre, Pierre-Ivan Croft était découvert à son tour assassiné au parc Jarry. Le 11 octobre 1991, Rosemary Thompson, reporter à la télévision de CBC, contactait le Directeur de la police de Montréal, M. Sangallo à propos du meurtre de Croft. Le policier lui avouait alors qu'effectivement nous assistions à des meurtres en série. Deux cadavres plus tard, la police admettait enfin que les gais de Montréal étaient en danger face à un ou des meurtriers. Jamais, même en ayant admis leur erreur, les policiers n'ont communiqué avec la communauté gaie et lesbienne pour les avertir du danger, ni pour leur parler d'un programme de prévention possible.

Après cet aveu public, sous le regard des médias, la police s'est mise sérieusement au travail sur ces meurtres. Le 21 novembre 1991, six semaines plus tard, des arrestations ont été faites dans le cas du meurtre de Brian Booth, un visiteur de Yellowknife découvert assassiné brutalement dans une chambre d'hôtel en avril 1990; plus de 18 mois plus tard. L'épouse de la victime à Yellowknife a été informée par CBC, pas par la police de la CUM, que son mari avait été assassiné dans le cadre d'une relation homosexuelle.

Depuis, la police n'a toujours pas résolu les 7 autres meurtres homophobes commis sur le territoire. Elle n'a pas non plus informé la communauté sur les démarches de ces enquêtes. Ces meurtres homophobes ont fait l'objet d'un autant de la part du système policier que judiciaire.

Les meurtres en 1992

Le premier décembre 1992, le corps d'Yves Lalonde était découvert au Parc Angrignon: il avait été brutalement assassiné. Les jours suivants, à leur école, trois des meurtriers se sont valorisés auprès de leurs copains en avouant ce meurtre. La police en était informée et les trois assassins, âgés de 15 à 17 ans, ont été arrêtés et convoqués devant la cour juvénile. C'était la seconde fois, autant qu'on puisse se souvenir, que des arrestations étaient faites pour des crimes clairement identifiés comme étant des crimes homophobes, des crimes haineux.

Le 19 mars 1989, Joë Rose a été assassiné dans un autobus de la CUM au métro Papineau par un groupe d'adolescents, devant des témoins; ces témoins ont déclaré avoir entendu les assassins dire qu'ils tuaient Joë parce qu'il était homosexuel.

Le 13 décembre 1992, le corps de Daniel Lacombe, un professeur, était découvert dans une halte routière près de Joliette. La police attribuait alors la mort à des

rôleurs. Cependant, un adolescent informait la police et dénonçait le meurtre et les meurtriers. Cinq adolescents ont été arrêtés; deux avaient plus de 18 ans, ils ont été soumis à la cour pour adultes. Les trois autres mineurs ont comparu devant la cour juvénile. Ils ont admis que dans l'année précédente, ils avaient tabassé entre 50 et 60 hommes qu'ils avaient identifiés comme gais au même endroit. Ils ont admis que leur motif d'attaque était l'homophobie.

Ces meurtriers ont cependant été plus chanceux que ceux découverts à Montréal: tous les cinq ont été libérés sous cautions. Leur procureur soutenait devant les caméras que ces enfants n'étaient pas vraiment coupables, et qu'après tout, ils ne réagissaient que normalement contre les prédateurs sexuels.

C'était la troisième fois, selon notre mémoire collective, que des arrestations étaient faites pour des motifs d'homophobie. Mais ces révélations n'ont jamais été le fait d'enquêtes policières puisque ceux-ci ne recherchent pas ce type de criminels. Dans chaque cas, les meurtriers ont reconnu à des tiers le mobile de leurs crimes.

Dans le cas de Monsieur Lacombe, il semble qu'on envisage la responsabilité des criminels au niveau du vol. Il est à noter que dans ces deux cas, les familles et amis des victimes les ont identifiés comme n'étant pas des homosexuels. Peu importe, ils ont été assassinés parce que les meurtriers les avaient identifiés à cette population.

Les meurtres en 1993

Alors que les meurtres de MM. Lalonde et Lacombe disparaissaient des médias, deux autres meurtres étaient rendus publics. Depuis décembre 1992, la communauté des gais et lesbiennes tentait de convaincre les autorités de la nécessité d'une Commission d'enquête publique paritaire sur la discrimination et la violence faite aux gais et lesbiennes du Québec.

Combien d'Yves Lalondes et de Daniel Lacombe auront été nécessaires à la Commission pour accepter le fait tout simple, que nous connaissons tous, que nous vivons, le fait que nous sommes discriminés et violentés?

En citant le Rabbi Hillel: «Si ce n'est pas maintenant, quand?»

Le Comité sur la violence ⁱⁱ

Historique

Le succès du Comité sur la violence contre les gais et lesbiennes a été un accident. Jamais nous n'avons pensé que cette conférence de presse, en décembre 1992, allait avoir une telle ampleur et déboucher sur des audiences publiques de la Commission des droits de la personne du Québec. Mais pour comprendre les résultats obtenus, il faut d'abord situer dans le temps et l'histoire du militantisme gai l'arrivée de ce Comité.

À Montréal, depuis plusieurs années, l'ensemble des groupes gais participaient à la Coalition des minorités sexuelles. Celle-ci se voulait un porte-parole de la communauté dans l'amélioration des conditions de vie et la reconnaissance des droits des gais et lesbiennes. La Coalition était dominée par une faction très précise de la communauté. Sa structure était sclérosée par des règlements invivables et surtout monopolisée par des porte-paroles qui s'arrogeaient le droit d'intervenir sur toutes questions sans au préalable avoir été sanctionnés par les groupes.

Le tout avait débuté en 1990 alors que l'événement du Katacombe, une descente policière particulièrement confrontante, servait de prétexte à un groupe de la Coalition pour monopoliser les relations avec la police. Simultanément, une histoire d'infiltration policière débouchait sur une insatisfaction majeure de la part d'autres factions de la communauté.

Les relations avec le Service de police de la CUM étaient donc sous la direction de quelques personnes, principalement du groupe «Baron Montréal», qui, selon la vision de plusieurs, diffusaient une vision très simpliste et naïve de nos réalités.

A l'automne de 1992, après de multiples tentatives pour assouplir le fonctionnement de la Coalition des minorités sexuelles, quelques personnes, représentant des groupes, décident d'inviter l'ensemble des groupes à fonder un nouveau regroupement qui s'appellerait la «Table de concertation des lesbiennes et des gais du Grand Montréal». L'objectif était clairement de vider la Coalition de ses membres pour éliminer l'inertie dangereuse et réviser la représentation auprès de la police. La réponse des groupes a été excellente. Rapidement, à une première réunion en novembre 1992, la majorité des groupes adhéraient à l'objectif de la Table de concertation de se donner un lieu d'échange d'informations souple, avec peu de structures. Par contre, la rédaction des règlements généraux de cette Table s'échelonna sur une longue période ardue,

donnant un résultat assez bureaucratique.

La veille d'une réunion de la Table, le Ministre de la Sécurité publique du Québec de l'époque, Gil Rémillard, commentait un meurtre haineux commis contre un gai. La Presse canadienne rendait alors public son commentaire selon lequel il était persuadé que les gais et lesbiennes pouvaient vivre normalement et qu'il n'y avait pas de problèmes. A la réunion de la Table, Michael Hendricks, militant du groupe d'activistes Lesbiennes et gais contre la violence (LGV), ramenait les découpures de presse en demandant à la Table d'intervenir devant cette affirmation.

Spontanément, quelques personnes se réunissaient après la rencontre pour mettre au point une stratégie d'intervention. Lors de cette rencontre, six ou sept personnes décidaient d'écrire un communiqué de presse pour dénoncer les allégations du Ministre. On y décidait également de faire une conférence de presse pour demander à la Commission des droits de la personne du Québec la tenue d'une enquête publique sur la violence contre les gais et lesbiennes ainsi que sur le comportement policier dans ses relations avec la communauté. Pour participer à la conférence de presse, on décidait de déléguer Elizabeth Neeve, militante au Comité des gais et lesbiennes de la CSN, Douglas Buckley-Couvrette, militant ACT UP, et Roger Le Clerc, militant au Comité Sida aide Montréal (CSAM) ; à cette équipe se joignait Michael Hendricks, militant de LGV, à titre de documentaliste. Le Comité sur la violence contre les gais et lesbiennes était né.

Lors de la conférence de presse, les médias étaient nombreux et ont publié avec vigueur la demande d'enquête publique. A partir de là, le Comité sur la violence devenait un acteur majeur pour le militantisme gai et lesbien à Montréal et au Québec. De son côté, la Table de concertation s'est retrouvée avec un comité d'action politique qu'elle n'avait pas nécessairement voulu, pour lequel elle n'avait pas prévu de mécanisme de fonctionnement: plusieurs problèmes internes découleront par la suite de ce malaise avec les objectifs de la Table .

Les relations entre la Table et le Comité ont souvent été difficiles, rarement harmonieuses: le Comité avançait très vite, obtenait des résultats hors de l'ordinaire alors que la Table n'était que naissante, sans vision réelle du travail à accomplir, sans même avoir prévu une orientation précise. L'ampleur donnée par les médias aux sorties du Comité ramenait dans l'ombre la Table. A chaque réunion de la Table, de longues discussions portaient sur l'encadrement nécessaire au Comité sur la violence. À chaque réunion, un vote de confiance aux porte-paroles du Comité devait être pris pour la suite de l'action. Nous reviendrons sur cet aspect un peu plus loin.

Des conclusions déjà établies

Le Comité a utilisé dès le départ l'expertise du groupe LGV. Il s'est alors interrogé sur le bien-fondé du motif invoqué comme mobile de meurtre dans le cas de ces homicides particuliers.

Mais comme les victimes étaient des personnes vivant seules et devant la brutalité des agressions perpétrées contre elles, nous en avons déduit (avec raison) qu'il s'agissait de gais. Étant donné que presque toutes les victimes étaient de condition modeste, nous avons du mal à admettre que le vol ait été un mobile valable pour s'en prendre à elles (qu'est-ce qu'on aurait bien pu leur voler?) et encore moins pour les assassiner. Qui plus est, la nature des blessures relevées sur les corps nous portait à croire que l'homophobie en était la véritable cause.

L'homophobie comme seul motif valable?

1. Le meurtre n'est pas la conséquence inéluctable de ce genre de petit délinquant minable; en tout cas, c'est extrêmement rare dans de telles conditions et cela n'arrive pratiquement jamais chez les hétérosexuels, ou bien le public n'est pas informé de l'existence de ces situations.

2. Certains (dont le Directeur Sangollo) ont émis l'hypothèse que le meurtre visait à éliminer le témoin du crime, de sorte que le coupable puisse continuer de fréquenter les mêmes endroits pour y piéger d'autres victimes et/ou pour lui permettre d'échapper à une arrestation. Cette hypothèse nous apparaissait hautement improbable parce que:

- a) dans la grande majorité des cas, un gai ne déclarerait pas un vol semblable à la police, de peur d'être identifié comme gai;
- b) dans la grande majorité des cas, un gai n'en parlerait à personne et ne s'en prendrait pas à son agresseur s'il le rencontrait de nouveau (quoique ce type d'incident soit monnaie courante au sein de la communauté gaie, nous ne le reconnaissons pas ouvertement, même entre nous parce que nous en avons honte).

3. La violence constatée sur les corps semble, dans la plupart des cas, avoir dépassé le simple meurtre: les victimes avaient été plusieurs fois frappées, de façon haineuse.

4. Certains se disent d'avis que ces meurtres sont la conséquence d'actes sexuels entre gais sado-masochistes. Deux d'entre eux (Mok et Eling) semblent avoir une certaine connotation de pratiques sexuelles particulières. Néanmoins, nous doutons fortement que les relations entre gais SM se soldent par des cadavres,

sinon nous n'en finirions plus de constater des décès dans nos rangs. Il importe d'établir clairement une distinction très nette entre les blessures délibérées et les blessures involontaires infligées à un partenaire sexuel lors de relations entre SM. Il n'existe que peu ou pas de rapports sur de tels accidents. Les gais et lesbiennes SM savent ce qu'ils font et ces relations relèvent, en fait, bien davantage du théâtre que de la réalité. Quand de réelles blessures sont infligées accidentellement, il s'agit toujours de blessure unique, non à répétition sur le corps.

L'homophobie et l'impunité (l'absence de punition appropriée)

Il ressort des observations accumulées depuis 1990 que les meurtriers qui ont été arrêtés bénéficient d'une certaine impunité.

Comme bon nombre d'entre eux ont moins de 18 ans au moment du crime, ils sont référés devant le tribunal de la jeunesse où la peine maximale est de 36 mois, quelle que soit la nature de l'inculpation, y compris le meurtre au premier degré.

Par ailleurs, comme les seuls témoins du crime sont habituellement la victime et son assassin, la version présentée au procureur de la Couronne est invariablement celle du meurtrier qui dépeint la victime comme un prédateur homosexuel et lui-même comme un hétérosexuel normal. En général, celui-ci soutient qu'il a été agressé sexuellement et que, involontairement, il a commis un homicide alors qu'il était en état de choc. A titre d'exemple, citons le meurtre de Lloyd Contant, de CBC International, en 1974, qui a été résolu en 1992.

De cette façon, le meurtrier devient la victime, le crime devient un meurtre au second degré (ou homicide par imprudence) et la personne assassinée devient l'auteur de son propre meurtre. Et, bien entendu, quiconque a une relation sexuelle occasionnelle avec un étranger en influant sur son propre destin... doit être tenu responsable de son sort. (Dans le cas de Brian Booth, les meurtriers l'ont appâté avec un jeune homme et n'étaient pas des partenaires sexuels: ils étaient arrivés sur le lieu du crime armés d'un tournevis pour le meurtre. Ils l'ont ligoté, bâillonné et poignardé avec le tournevis à d'innombrables reprises, pour s'en tirer avec une accusation de meurtre au second degré!)

Il importe de souligner que le fait d'être gai et d'avoir une vie sexuelle qui est celle d'un gai est considéré ipso facto comme immoral, indécent et criminel. Les faits qu'on nous reproche quand on nous arrête (activités sexuelles dans les parcs, les toilettes, les saunas ou les bars, etc.) sont, dans les faits, des crimes sans victimes entre adultes consentants.

En fin de compte, notre société se montre assez tolérante à l'endroit de l'homophobie. Il s'ensuit que la majeure partie de la population et, partant, la plupart des policiers, procureurs de la Couronne, juges, avocats, etc., considèrent que les actes homophobes sont acceptables ou à tout le moins compréhensibles. Ils s'identifient à l'homophobe et non à l'homosexuel qui est l'objet de l'acte homophobe.

La violence domestique entre couples gais et lesbiens

Il est généralement admis qu'il y a très peu de cas d'homicides où la victime et le meurtrier sont tous deux des gais ou lesbiennes ; contrairement aux hétérosexuels, nous ne nous entre-tuons que très rarement, même s'il nous arrive de nous disputer ou de nous taper dessus.

Les médias démontrent une certaine tendance à nous dépeindre comme formant des couples ayant des problèmes de violence familiale comme les couples hétérosexuels. Avec seulement quelques cas identifiés, nous croyons généralement que la violence familiale est présente chez-nous comme chez les couples hétérosexuels, dans un pourcentage sans doute proportionnel à notre population ou moins. Toutefois, ce sujet est complètement tabou dans notre communauté et n'est que très rarement reporté à la police parce que nous avons une très faible confiance en ce service.

Habituellement, les médias qui rapportent ces faits mettent le focus sur les couples lesbiens, les présentant d'une façon sensationnelle et en semblant davantage s'adresser aux hommes hétérosexuels qui semblent avoir un intérêt tout à fait particulier pour des cas de violence entre femmes.

La violence contre les lesbiennes

La violence homophobe contre les lesbiennes est souvent plus invisible que celle commise envers les gais et elle a fait l'objet de très peu d'attention jusqu'à maintenant. Parmi d'autres raisons, on retrouve le fait qu'aucun homicide n'a été identifié comme tel. C'est un fait que beaucoup des lesbiennes à Montréal sont très discrètes à propos de leur orientation sexuelle et qu'il devient dès lors très difficile d'identifier les éléments de crimes lesbophobes.

Toutefois, les attaques sur la rue contre les lesbiennes (le tabassage de gouines) nous ont été rapportées au Comité: plus de 30% de lesbiennes parmi les appels reçus. Cependant, il faut mentionner que les lesbiennes hésitent à communiquer même avec une ligne d'écoute identifiée à la communauté gaie. Le scénario dans ces cas est le même que pour les gais: l'agresseur est un jeune homme, habituellement en groupe, qui attrape les victimes dans un environnement gai/lesbien; l'agression est faite par un langage homophobe et il y a parfois simulacre de vol, etc. Nous croyons que certains meurtres ou actes de violence familiale commis envers des femmes se révèlent parfois être des gestes envers des lesbiennes. Cette thèse se base sur l'expérience vécue de plusieurs lesbiennes qui dévoilaient à leurs conjoints la fin de leur relation amoureuse en

même temps que leur nouvelle orientation sexuelle. Les lesbiennes nous disent des réactions très violentes de la part de leur partenaire hétérosexuel à ces occasions: coups et blessures, viols, menaces au couteau, etc.

Parce que la majorité des lesbiennes font très peu confiance au service de police ou au système de justice et parce qu'elles savent qu'elles seraient stigmatisées et punies par les autorités si elles dévoilaient leur orientation sexuelle, l'aspect homophobe d'une agression n'est jamais soulevé, même si le crime est révélé par une survivante d'une agression. En outre, comme la police n'envisage jamais la possibilité de crime homophobe dans le cas de violence familiale, on ne détient aucune statistique. De plus, il devient très risqué d'avouer son lesbianisme lorsque des enfants font parti de la problématique.

Quels sont les dénominateurs communs de la violence contre les gais et lesbiennes?

1. Tout comme dans les cas de violence familiale, on continue de taire la violence contre les gais et lesbiennes; par peur de la police, peur de déclarer son homosexualité, manque de confiance dans le système judiciaire.
2. La victime et l'agresseur sont habituellement des étrangers, ou à tout le moins, l'agresseur n'est pas connu par les proches de la victime. Dans la grande majorité des cas d'homicides et de voies de fait répertoriés au Québec (c'est-à-dire des meurtres et des agressions impliquant des hétérosexuels), les causes en sont soit la passion, soit la cupidité, et la victime et le criminel sont (ou étaient) des amants ou entretenaient des relations d'affaires (souvent reliées à la drogue).
3. Le crime peut représenter une certaine ressemblance avec le viol, en ce sens que la victime aurait été agressée ou violentée.
4. La brutalité du meurtre: les blessures infligées (les nombreux coups de couteau, le tabassage, la strangulation) sont sans commune mesure avec la force qu'il aurait fallu déployer pour la victime.
5. Dans les cas des agressions dans des lieux publics, les agresseurs se déplacent généralement en groupe quand ils sont en quête d'une victime; bien souvent, il s'agit de jeunes adultes mâles, parfois accompagnés de leurs amies qui leur servent de témoins et les encouragent allègrement.
6. Certains éléments indiquent que le phénomène pourrait s'apparenter à une forme de passage initiatique pour jeunes adultes mâles; on ne peut que s'interroger sur la nature de certains meurtres, en particulier ceux qui sont commis dans les parcs ou les lieux publics (Croft, Bellerive, Lalonde, Lacombe: nous savons au moins dans deux cas qu'ils s'agissait de groupe de jeunes).
7. Il y a de bonnes raisons de croire que les agresseurs/meurtriers éprouvent des problèmes avec leur propre identification homosexuelle et souffrent d'une auto-répulsion.
8. Dans le cas de la violence sur la rue, les agresseurs signent toujours leurs crimes par un langage homophobe insultant (maudite tapette, maudite gouine, pédale, pédé, suçeux, etc.). Dans le cas des meurtres, la façon dont la victime est assassinée suggère souvent la haine.

Profil des victimes des meurtres gais identifiés.

1. Tous des gais ou perçus comme tel.
2. Age moyen de toutes les victimes: 43.8 ans
 - Age moyen des victimes assassinées chez-elle: 45.5 ans
 - Age moyen des victimes dans des lieux publics: 39 ans.
3. Normalement, la victime vit seule ou était seule au moment de la rencontre.
4. La majorité était des travailleurs, non professionnels.
5. Habituellement, la victime n'a pas de relation amoureuse stable.
6. Les victimes rencontrent habituellement leurs partenaires sexuels dans les bars ou les endroits publics.
7. Les victimes vivaient de façon isolée, avec une vie sociale peu publique (certaines victimes ont été découvertes après plusieurs jours).
8. Aucune victime, sauf Joë Rose, ne s'identifiait ou participait aux activités de groupes gais organisés.ⁱⁱⁱ

Les stratégies de prévention

On nous a dit que la meilleure façon de prévenir ces crimes consistait à éviter tous rapports sexuels avec des étrangers. En fait, avoir des relations sexuelles avec des étrangers est tout à fait normal pour des personnes célibataires, homosexuelles ou hétérosexuelles. Pour plusieurs montréalais, arrêter d'avoir des relations sexuelles avec des étrangers équivaut à ne plus avoir de vie sexuelle.

Il est sûrement judicieux de rappeler à la communauté gaie qu'il est indispensable de présenter un nouvel ami à des amis avant de l'amener chez-soi. Mais cette recommandation est irréaliste, surtout pour le type de personnes victimes, si l'on pense à la façon dont les gais vivent généralement leur sexualité, étant en ceci tout à fait conforme à la réalité sociale.

Une autre stratégie valable serait d'amener le nouvel ami dans une maison de chambres pour touristes ou au sauna où des rencontres occasionnelles et non violentes ont lieu régulièrement: mais cela s'avère peu pratique pour la plupart des gais qui sont à revenus modestes.

Idéalement, aller à la résidence du partenaire serait souhaitable puisqu'aucun cadavre n'avait été découvert dans une telle situation. Mais qu'arrive-t-il si celui-ci n'a pas de résidence? S'il ne vit pas seul? Qui sera sécurisant pour l'autre pour déterminer qui sera en sécurité?

Il nous semble que les gais ne doivent pas concevoir leur vie sexuelle comme

étant anormale et risquée, comme tout citoyen. Il revient à la police d'assurer la sécurité des citoyens et citoyennes. Il revient à ceux-ci et celles-ci d'éviter les situations dangereuses, d'une façon normale.

En fait, il faudrait une campagne de sensibilisation qui dirait:

1. Si vous vous retrouvez chez-vous face à un inconnu qui veut vous cambrioler en vous menaçant d'un couteau,
 - ne lui résistez pas et ne cédez pas à la panique;
 - donnez-lui tout ce qu'il demande;
 - tâchez de mémoriser tout ce qui permettra de l'identifier: marques distinctives, accent, vocabulaire, etc.;
 - sans attendre l'arrivée de la police, téléphonez immédiatement à un ami et obtenez de l'aide, une présence;
 - déclarez immédiatement le vol à la police ou au Comité sur la violence.

Pour la SPCUM, il faut que:

1. la violence faite aux gais et lesbiennes soit considérée comme un problème de sécurité publique majeur dans notre société pour lequel des interventions rapides doivent être faites;
2. les incidents de violence commis envers les gais et lesbiennes soient enquêtés autant que possible sous l'angle des crimes haineux et non seulement en terme de vols ou de simples voie de fait;
3. les médias soient être informés de la réalité avec tous les détails;
4. dès la découverte d'un meurtre dont on soupçonne la victime d'être gai, le Comité sur la violence et la communauté en général soient avertis à travers les médias et directement par des affiches distribuées dans les bars et restaurants gais, spécialement ceux fréquentés par la victime.

D'où la nécessité d'enregistrer les crimes haineux.

Cela fait déjà un certain temps que le Comité sur la violence réclame que les Services de police de la CUM enregistrent les crimes commis envers nous comme des crimes haineux et ce, pour les raisons suivantes:

1. Si la police est tenue d'inscrire la haine comme facteur déterminant, l'officier enquêteur devra porter une attention particulière aux signes de haine, ce qui forcera la société à prendre conscience du poids de l'homophobie que nous avons à supporter;
2. Il est important pour nous d'avoir un outil de calcul nous permettant de mesurer l'augmentation (ou, éventuellement la diminution) de ce genre de crime;

3. Le fait que l'homophobie soit reconnue comme un élément de criminalité contribuera, nous l'espérons, à la diminution du nombre de cas où l'impunité est accordée aux auteurs de crimes homophobes;
4. Le fait que la haine a entraîné la commission d'un crime devrait être présenté comme un élément aggravant lors des accusations portées par le procureur de la Couronne, pris en considération dans la sentence et pris en compte dans le programme de réhabilitation du criminel.

Réalisations du Comité sur la violence

Il faut d'abord dire que ce Comité a été créé à un bon moment. Depuis plusieurs années, les relations avec le Service de police menées par la Coalition des minorités sexuelles étaient très questionnées par le groupe LGV, plus revendicateur. L'arrivée dans le décor de ce nouveau groupe a donc bénéficié de ce passé où des membres de notre communauté ont maintenu leurs présences tout en demandant ou affirmant nos droits.

Les succès du Comité sur la violence ont été fulgurants et étonnants. La tenue d'audiences publiques sur la réalité gaie et lesbienne était une première mondiale: il s'agissait en fait de la première fois dans notre histoire qu'un organisme para-gouvernemental acceptait de concevoir les gais et lesbiennes comme faisant partie d'une communauté différente de la société générale. Tout à coup, nous n'étions plus un ramassis d'individus, mais bien enfin un rassemblement formant une communauté avec sa culture, ses rites, ses modes, etc. En soi, il s'agissait là d'une victoire importante puisque plusieurs des revendications qui suivront se baseront sur cette appartenance à une communauté.

Une autre victoire, de la communauté celle-là, a été la formidable solidarité qui s'est exprimée dans la préparation de ces audiences. On a vu des groupes se créer, d'autres se solidariser, d'autres encore se mobiliser pour faire en sorte que ces audiences soient fidèles à notre image. Plus de soixante mémoires, venant de partout au Québec, ont été présentés. En soi, ce geste unique valait toute l'aventure.

Un pas énorme a également été franchi le jour de la publication du rapport des audiences publiques par la Commission des droits de la personne. Ce rapport, intitulé «De l'illégalité à l'égalité», essentiellement la compilation des mémoires présentés, devenait notre cheval de bataille commun pour les prochaines années. De plus, il contenait des revendications de notre part, qui devenaient les recommandations de la Commission elle-même. Nous trouvions là un allier important: celui-ci dispose de peu de moyens et de peu de pouvoir, mais il est

tout de même l'organisme officiel gouvernemental chargé de faire respecter la Charte québécoise. Ce rapport devenait un outil important entre nos mains.

Le Comité sur la violence a également ouvert des portes du côté des relations avec la police. Lors de plusieurs rencontres avec le Directeur et son personnel de direction, des discussions ont permis de faire comprendre le concept de l'homophobie. La direction policière a enfin compris que ce phénomène existait dans la société et que, pour le combattre, il ne fallait plus se contenter d'intervenir auprès des quelques policiers homophobes, mais bien plutôt concevoir des interventions plus larges visant l'ensemble du corps policier. Le jour de cette compréhension, le niveau de discussions entre nous et eux s'est modifié.

Cette modification a été particulièrement visible au niveau de l'Escouade des homicides. Grâce à notre travail soutenu, nous sommes devenus des partenaires directs de la police dans la recherche de pistes permettant de mener à l'arrestation des criminels. Dans deux cas, nous avons permis des arrestations. Avec le temps, nous avons établi un mode de collaboration unique en Amérique selon lequel nous pouvons, avec des éléments de l'enquête policière, identifier les pistes de solution. Cette collaboration unique est reconnue même à l'extérieur du Québec puisque des policiers américains et canadiens n'hésitent pas à communiquer avec le Comité sur la violence pour faire l'étude des scènes de crime à la recherche d'indices.

Plus localement, le Centre des gais et lesbiennes réussissait à établir des contacts privilégiés avec le Service de police de Montréal, le Poste 33, territoire du Village gai. Ces contacts ont permis de faire en sorte que les victimes de violence puissent porter plainte à un policier dans les bureaux même du Centre plutôt qu'à la station: la distance avec la police s'en trouvait diminuer.

Par ailleurs, à la demande du Comité sur la violence, la Ville de Montréal créait la Table multi-partite sur la violence faite aux gais et lesbiennes qui a permis de tenir un premier colloque régional sur la violence. On retrouve à cette Table la Commission des droits de la personne du Québec, la Communauté urbaine de Montréal, le Service de police de la CUM, la Régie régionale de la Santé et des Services sociaux de Montréal et le Comité sur la violence .

Avec toute cette visibilité donnée à notre communauté par les activités du Comité sur la violence, on a vu renaître en région des groupes de gais et lesbiennes, renaître des groupes gais et lesbiens dans les Cégep et universités et apparaître de nouveaux médias. Depuis plusieurs années, de tels groupes avaient disparus. Avec la médiatisation du Comité, mais surtout grâce au discours véhiculé, des gais et des lesbiennes en région ont trouvé la force de se

regrouper pour se donner des services. De la même façon, cette visibilité a ouvert la porte dans d'autres secteurs: la reconnaissance des conjoints-es a été remise sur la sellette, la qualité des services offerts aux membres de notre communauté dans le réseau de la santé et des services sociaux a été questionnée, la Régie régionale de la Santé et des Services sociaux de Montréal-Centre a accepté de former un comité spécial sur ce thème.

Dans l'ensemble, comme toujours, la médiatisation de l'un des aspects de notre vie a servi à braquer les projecteurs sur d'autres secteurs. Les médias présentent actuellement une image plus positive des gais et lesbiennes, s'éloignant des stéréotypes et reconnaissant notre diversité.

La présence du Comité sur la violence a permis au Centre des gais et lesbiennes d'offrir un nouveau service.

Une première expérience

Au mois de décembre 1992, suite au meurtre dans le parc Angrignon, à Montréal, le Centre des gais et lesbiennes (CCGLM) décidait d'implanter une ligne téléphonique d'aide aux victimes de violence chez les gais et les lesbiennes.

En trois mois, les activités réalisées par le Centre ont été les suivantes:

- création et diffusion d'une affiche annonçant le service
- développement d'un formulaire pour la cueillette d'informations
- désignation et brève formation du personnel pour recevoir les demandes d'aide, en personne ou au téléphone.
- réception des demandes d'aide, en personne et au téléphone
- selon les besoins exprimés:
 - accompagnement lors de la déclaration à la police,
 - références à IVAC,
 - accompagnement à l'hôpital,
 - support émotif, etc.

Quelques statistiques

La ligne d'aide aux victimes du CCGLM fut publicisée et a effectivement fonctionné de façon continue durant un peu plus de trois mois. Cinquante-quatre (54) rapports d'incidents furent enregistrés, soit plus de 4 par semaines. La diminution des appels dans les mois suivants suit directement le manque de publicité du service, les appels devenant alors sporadiques. Les incidents peuvent être classés de la façon suivante:

• agression physique seulement	23%
• agression verbale seulement	31
• vol ou tentative de vol	6
• agression physique et verbale	6
• agression physique, verbale et vol	19
• agression physique et vol	15
• harcèlement autres	4

- 19% des victimes sont des femmes. Cette faible présence des lesbiennes est compréhensible car plusieurs personnes croyaient que la ligne ne s'adressait qu'aux hommes. Les données analysées ne comprennent pas les cas de violence conjugale.

- 22 personnes sur 54 ont accepté de s'identifier complètement, 5 partiellement.
- 48% des incidents furent rapportés à la police
- 2 personnes auraient demandé un dédommagement à l'IVAC, pour demander une indemnisation
- 1 personne aurait rencontré un CAVAC, un Centre d'aide aux victimes d'actes criminels.

Nous découvrons qu'un traumatisme fut subit dans

- 48% des cas physiques
- 29% des cas psychologiques
- 25% des cas matériel
- 26% des cas moraux.

Le total est plus grand que 100% car une personne peut avoir subit plus qu'une sorte de traumatismes.

Analyse des besoins exprimés et des services rendus

Cette activité nous a clairement démontré que le besoin d'un service d'aide aux victimes de violence existe dans la communauté gaie et lesbienne et que ce service doit être spécialisé.

Durant cette courte expérience, nous avons également découvert que notre service bâti sur le bénévolat et non-subventionné avait de grandes limites. La violence rencontrée était parfois plus grande que prévue et, de ce fait, les traumatismes étaient plus importants qu'estimés, d'où le besoin d'avoir du personnel très formé en relation d'aide.

Le besoin d'une permanence pour exécuter les suivis est plus nécessaire que nous ne l'avions évalué initialement. Il nous apparaît également important que ce service soit autonome et ne subisse par les contraintes d'un organisme parrain. La complète nécessité de développer un volet information et prévention face à la violence nous semble évidente.

Nous avons reçu des demandes d'aide de personnes ayant subi de la violence physique et/ou verbale sur la rue, dans le métro ou dans des endroits publics, mais nous fûmes surpris d'accueillir des demandes dans d'autres domaines de violence tel:

- * violence conjugale dans le couple
- * violence vécue dans les milieux de travail
- * violence policière, principalement sous la forme d'harcèlement.

Notre expérience, nos analyses et nos consultations nous amènent à établir le programme suivant:

1. Que soit créer un centre spécialisé pour accueillir les victimes d'actes de violence et/ou d'actes criminels subit par les personnes gaies ou lesbiennes.
2. Qu'une ligne téléphonique soit accessible sans frais à travers tout le Québec.
3. Que soit créer un service d'information et de prévention face à la violence que subissent les gais et les lesbiennes.

Un discours neuf pour une réalité ancienne

On doit aujourd'hui se questionner sur le pourquoi d'un tel intérêt tout à coup pour le phénomène de la violence faite aux gais et aux lesbiennes? Pourquoi ce phénomène vieux comme le monde a-t-il pris une telle ampleur, atteint une telle crédibilité?

Une réponse facile et quelque peu simpliste serait de parler de la publicisation des interventions. Il faut rejeter cette explication parce que ce serait mentir et surtout faire affront à nos frères et soeurs qui ont oeuvrer depuis si longtemps.

Il faut donc resituer dans l'histoire cette aventure. Pour nous, le Sida est l'élément déclencheur qu'il faut comprendre. Apparue vraiment vers le milieu des années quatre-vingt dans la communauté gaie québécoise, le Sida a mobilisé toute notre énergie. Dès le début de la prise de conscience de l'épidémie du Sida dans la communauté homosexuelle commençait pour nous une longue lutte, sans précédent, pour la simple reconnaissance de notre dignité humaine. Il s'agissait alors pour nous de combattre pour combler des besoins physiques très élémentaires: logements, nourriture, soins, etc.

En Amérique du Nord en général, le Sida est apparu comme le mal qui, pour plusieurs, venait purifier la terre de ces êtres impurs que sont les homosexuels. C'est ainsi que nous avons vu des gais perdre leur emploi, leur logement et leurs amis aussitôt que leur statut sérologique était connu. Pour nous, ces pertes multiples confirmaient la perte de notre statut social, composé de ces toutes petites sécurités que nous avons durement acquises dans les années 60 et 70. Il nous fallait bien réaliser alors que ce que nous avions cru acquis s'envolait rapidement à cause du Sida.

Au Canada, à cette période, dans la plus grande indifférence du réseau public de la santé et des services sociaux, des individus de la communauté gaie ont entrepris de créer des services pour les personnes atteintes. On a alors vu naître des groupes de support, des groupes d'éducation et de prévention et, fait particulier au Québec, des maisons d'hébergement. De son côté, le réseau officiel limitait son intervention à soigner les maladies opportunistes...

C'est à cette époque que la Ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec refusait catégoriquement des campagnes de prévention dans la communauté gaie alors fortement touchée. Son argumentation était basée sur une argumentation de droite refusant de prononcer seulement le mot homosexuel.

Dans cette réalité, naissait partout en Occident un groupe d'activistes très actifs: ACT UP. A Montréal, ce groupe rassemblait plusieurs anglophones et quelques francophones, majoritairement gais, avec une minorité de lesbiennes, qui tentaient de crier publiquement leur rage face à l'indifférence sociale. Les ténors de ce groupe étaient anglophones, mais le travail sur le terrain se faisait majoritairement par des francophones. Ce groupe a amené à Montréal une façon nouvelle pour le Québec de faire des revendications, tout en confrontation. Mais cette façon de faire pénétrait difficilement la communauté francophone. Longtemps, ACT UP a été perçu par la communauté gaie francophone comme étant marginal, leurs actions ont été questionnées, condamnées, appuyées parfois, mais quand même souvent efficaces.

Pendant ce temps, le militantisme gai libérationniste disparaissait presque totalement pour se résumer à sa plus simple expression. Peu de groupes gais poursuivaient leur travail, quelques autres se créaient sur la base de services à se donner plutôt que sur la base de droits à revendiquer. Toutefois, l'inaction gouvernementale dans les services Sida amenait plusieurs à un niveau d'exaspération important.

Devant ce sentiment de frustration et de désespoir, le discours militant s'est modifié pour devenir beaucoup plus digne et exigeant. Depuis plusieurs années, le militantisme, gai surtout, tenait un discours faisant appel à la tolérance, à

l'acceptation de l'homosexualité. C'est pendant ce temps que plusieurs des leaders parlaient des gais qui disparaissaient dans la foule parce que des gens ordinaires, et des gais vivant une vie désordonnée, très démonstrative et visible, basée sur le sexe et les plaisirs.

Simultanément, nous refusions de nous considérer comme une communauté, mais préférions plutôt parler des différences qui nous caractérisaient. Encore aujourd'hui, plusieurs refusent de voir les gais et lesbiennes comme une communauté: on préfère parler de nos différences et célébrer nos diversités plutôt que de reconnaître qu'au-delà de ces diversités, il existe des similitudes fondamentales: relations particulières à l'amitié, à l'argent, à la vieillesse, à la famille de sang, à la famille gaie, à l'esthétisme, à la séduction, etc.

Ce discours a empêché la création d'un sentiment d'appartenance. Même dans un dossier pourtant clair, celui de la violence, nos leaders interpellaient la société homophobe et de l'autre côté culpabilisaient les victimes qui se seraient exposées à un danger par leur comportement sexuel déviant et individuel. Dès le départ, plusieurs affirmaient que les victimes de violence s'étaient mises dans une situation dangereuse par choix, si non par dépravation, et que ce phénomène ne concernait que les victimes elles-mêmes.

Camouflant fréquemment la non-acceptation de notre propre homosexualité, ce discours faisait appel à tout ce discours de libération par le droit civil, utilisé depuis des années, et qui n'a toujours pas débouché sur l'acceptation de notre différence tant attendue.

Avec l'arrivée du Comité sur la violence, les choses ont changées en présentant un discours fort et crédible. Nos actions d'alors ont été fortement inspirées de la pratique d'Act Up et des traditions les plus militantes de la communauté ainsi que du militantisme féministe. D'ailleurs, il est remarquable de constater que l'un des fondateurs du Comité est issu d'Act Up, un autre de LGV, une troisième est issue du milieu syndical alors que le quatrième provient du milieu de l'organisation communautaire.

Le Comité a réussi à présenter la communauté comme étant solidaire sur cette question de la violence, il a réussi à défendre l'idée que l'ensemble des membres de cette communauté voulait voir cesser la violence homophobe. Cette force de la communauté versus la division que nous présentions a amené nos interlocuteurs à considérer le problème de l'homophobie et de la violence comme un problème social et non plus comme le problème de quelques individus isolés qui s'adonnent à être homosexuels. En même temps, ce discours a été crédible aux yeux même des gais et lesbiennes qui ont alors accepté de la violence: il s'agit sans doute là du plus grand succès.

Le Comité sur la violence ne s'est pas présenté en demandant le droit à la vie, mais plutôt en disant que nous ne retournerions plus dans nos garde-robes, que nous étions visibles et continuerions de l'être. Nous soutenions avec vigueur notre existence, sans en demander l'autorisation, mais plutôt en la présentant comme un fait social incontournable pour les institutions. Nous disions à la société que nous n'avions pas de problèmes avec notre homosexualité mais qu'elle avait des problèmes avec son homophobie.

Le Comité a mis le focus sur l'homophobie de la société tout en révélant l'homophobie intériorisée vécue par la majorité des gais et des lesbiennes. L'homophobie de la société apparaissait facilement dans le dossier de la violence: des jeunes nous attaquant simplement pour le sport de battre des gais, des mâles attaquant des lesbiennes pour leur montrer ce qu'elles perdent en refusant les hommes, des policiers refusant de recevoir nos plaintes pour agressions ou devenant eux-mêmes nos agresseurs, le refus des institutions de reconnaître notre relation amoureuse lors du décès d'un conjoint, etc.

Le Comité sur la violence a interpellé les services policiers sur leur homophobie en s'appuyant sur une communauté unie par son homosexualité, du moins dans le discours. Les différences qui nous habitent sont devenues plutôt des facettes différentes d'une même culture.

L'homophobie intériorisée est encore malheureusement très discrète et plus difficile à interpeller. C'est celle du gai qui tolère les plaisanteries douteuses sur les tapettes, celle de la lesbienne qui accepte le flirtage ennuyeux d'un mâle, celle du gai qui persiste à dire que ce qu'il fait dans sa chambre à coucher ne concerne personne, celle de la lesbienne qui a peur de porter plainte pour agression, celle du gai qui, parce qu'ils sont vieux et n'ont pas à être perturbés par une question semblable, c'est celle que souligne Brad Fraser, dramaturge canadien, qui fait dire à David par une amie, dans la pièce Poor Super Man: ??????????????????

L'approche du Comité sur la violence a suscité beaucoup d'adhérents, mais également beaucoup d'opposition. Son militantisme a été le produit autant du radicalisme du groupe Lesbienne et gai contre la violence (LGV) et de ACT UP que de la collaboration, prônée par la Coalition des minorités sexuelles. Celle-ci prônait dans les faits une acceptation douce et qui demandait aux gais et lesbiennes de vivre cachés. Aux yeux de la communauté, les résultats de ce travail n'étaient pas satisfaisants.

Le Comité sur la violence est arrivé avec force et surtout avec une nouvelle approche. Celle-ci était faite de l'exaspération et du sentiment d'impuissance inhérents au Sida, mais également du sentiment extraordinairement stimulant

d'enfin pouvoir prendre la parole et changer les choses.

En effet, nous pouvions espérer normalement pouvoir modifier des choses dans l'état de fait des meurtres et de la violence. Donc, en même temps que nous menacions les policiers et les hommes politiques de «outing», nous entretenions des discussions presque amicales avec ces mêmes personnes et avec la Commission des droits. Nous disions sans équivoque notre obligation de tenir ce discours public parce que c'était le seul moyen de les faire bouger. De plus, nous tenions un discours auquel s'identifiait une majorité de gais et de lesbiennes, nous en étions persuadés.

Le Comité a utilisé, sans pudeur selon certains, les cadavres qui s'accumulaient dans nos garde-robes. Il n'a pas hésité à utiliser ad nauseam les médias pour assurer sa visibilité et sa crédibilité. Pour être honnête, il faut mentionner que ce sont les médias qui nous ont fait. Ils nous ont accordé instantanément la crédibilité nécessaire pour réaliser certains de nos objectifs. Le discours sonnait vrai! Il était bien reçu à cause sans doute d'un certain libéralisme de pensée propre au Québec, mais surtout à cause de la rigueur et de la vigueur des énoncés.

Dans ce débat, l'éternelle et bien réelle différence culturelle entre les gais et les lesbiennes est apparue dès le début au niveau des discours, des échanges souvent houleux. Pourtant, lors de la courte expérience de la ligne téléphonique sur la violence faite par le Centre des gais et lesbiennes, il est clairement apparu que la violence était la même pour nos deux groupes. Les gais ont en plus une violence meurtrière et les lesbiennes connaissent une violence plus domestique: entre les deux existe un tronc commun très large d'agressions physiques et verbales quotidiennes. Nos différences se sont rapidement, devant les faits, estompées pour faire place à une communauté affrontant individuellement des problèmes communs.

Par ailleurs, le discours du Comité sur la violence contenait un autre élément nouveau. En effet, nous ne demandions plus le droit à l'existence, à la reconnaissance et à la tolérance. Nous exigeons plutôt le droit à notre visibilité. A plusieurs reprises, lors de conférences de presse, nous avons mentionné fortement que nous étions présents, que nous étions actifs dans la société et que nous allions le demeurer, que la société allait devoir apprendre à vivre avec nous dans son environnement. Nous ne nous sommes pas présentés-es en demandant le droit à la vie, mais plutôt en disant que nous ne retournerions plus dans nos garde-robes, que nous étions visibles et continuerions de l'être. Ce discours plaçait le débat à un autre niveau. Nous forçons alors la société à considérer notre existence comme un fait sociétal avec lequel elle devait maintenant composer. Nous invitons la société à revoir ses notions de tolérance pour se

tourner davantage vers une acceptation entière de notre différence, une reconnaissance du fait social et historique des gais et lesbiennes.

La communauté gaie et lesbienne est maintenant plus visible parce que des individus acceptent de l'être. Et c'est là le gage de notre succès pour l'avenir. Nous sommes maintenant en 1996, les choses ont changées. Selon les derniers sondages, plus de 75% de la population est prête à recevoir nos conjoints; plus de 70% de la population est prête à nous recevoir dans nos droits. Qu'attendons-nous? La limite à nos droits, c'est nous-mêmes. A cause de notre peur individuelle de nous entendre dire:

Depuis, le Comité sur la violence a présenté un projet démarré depuis septembre 1995.

Dire enfin la violence

La réalité aujourd'hui

Dans la communauté gaie et lesbienne

Actuellement, notre communauté éprouve divers problèmes précis autant dans ses relations avec la police qu'avec la communauté en général. Nous pouvons identifier certains d'entre eux.

Homophobie: pour plusieurs citoyens québécois, la chasse aux gais est un sport national qu'il faut perpétuer, surtout quand on est jeunes, mâles, en groupe et ivres. Ce phénomène sous-tend la permission de nous agresser, de nous voler, de nous violenter et même de nous tuer. Depuis plusieurs années, les groupes gais et lesbiennes tentent de faire modifier cette façon de voir.

Traumatisme : les conséquences d'être une victime d'agression homophobe sont différentes de celles relevant d'une agression criminelle régulière. En effet, l'agression homophobe est de la haine pure tournée vers une communauté, vers un individu qui en est membre. Les blessures physiques sont souvent plus graves, les traumatismes psychologiques sont supérieurs, un fort sentiment de culpabilité en découle parce que nous sommes des gais et lesbiennes, parce que nous ne sommes pas «normaux».

Peur de la police : les membres de la communauté ressentent envers les policiers et les policières une crainte d'agression, de la non-connaissance et de la non-confiance. Nous craignons que ces policiers deviennent nos agresseurs: l'histoire l'a suffisamment démontré dans le passé. Cette situation fait en sorte que les gais et lesbiennes agressés-es sont incapables d'aller au poste de police déposer des plaintes d'agressions. Le résultat en est que nous possédions très peu de données sérieuses sur l'importance du phénomène et que nous étions donc très peu équipés pour y faire face.

Peur de nous : même entre nous souvent, la violence dont on est victime est tue. Cette situation fait en sorte que les personnes agressées vivent de façon isolées et sans ressources ces agressions et les conséquences sociales ou psychologiques qui en découlent. Plusieurs traîneront longtemps les stigmates des ces agressions, éprouveront divers problèmes de comportement sans pouvoir identifier les raisons de ces problèmes. Le sentiment de culpabilité devient très puissant pour nous, autant individuellement que collectivement. L'impossibilité d'être professionnellement adéquat fait en sorte que nous traînons longtemps ces stigmates.

Victimisation : parce que nous ne disons pas les agressions dont nous sommes les victimes, nous devenons des proies idéales pour ceux qui le désirent, certaines entre nous-mêmes. Parce que nous n'avons pas dit nos agressions à la halte routière de Joliette, la police n'a jamais pu intervenir de façon préventive et une personne a perdu la vie.

Répression policière : à cause de l'ignorance de nos réalités par les forces policières, les tentatives de celles-ci de nous venir en aide aboutissent souvent à des gestes jugés répressifs par les membres de notre communauté. Qu'il suffise de donner l'exemple de la halte routière de Joliette. Suite au meurtre et aux nombreuses agressions commises sur ce site, la trouaille du service de police pour y faire cesser la violence a été d'aller y procéder à l'arrestation des gais qui s'y trouvaient: non seulement étions-nous les victimes d'agressions, mais également les coupables. L'objectif était-il de faire cesser la violence ou de faire disparaître les gais du coin en les envoyant à Montréal? Un fort sentiment existe dans la communauté selon lequel les services de polices sont davantage préoccupés à s'attaquer à notre comportement, à nos habitudes que de s'attaquer à nos agresseurs. L'installation de caméras dans certaines haltes routières vise-t-elle nos agresseurs ou notre surveillance?

Meurtres : le service de la SPCUM a identifié 34 meurtres brutaux et homophobes commis envers des membres de notre communauté dans la grande région de Montréal au cours de huit dernières années. Ces meurtres étaient tous très violents et ne se conformaient pas du tout à la violence : ils étaient selon nous la démonstration parfaite de l'existence de meurtres haineux. Certains de ces meurtres ont été élucidés, d'autres demeurent toujours des mystères. Nous croyons que ces meurtres sont possibles parce que la discrimination dont nous sommes les victimes est institutionnalisée, acceptée comme faisant partie de la normalité et parce que c'est là le destin des homosexuels.

SAVAH : La Coalition des minorités visibles avait mis sur pied un groupe de collecte de données sur les crimes violents commis contre les membres de notre communauté. Le groupe SAVAHA, établi sur une base bénévole, limitait son intervention dans le Village. Il a très peu fonctionné dans les faits et est interrompu depuis plusieurs mois. De plus, ce programme n'offrait aucun service direct aux victimes alors que celles-ci mentionnaient plusieurs besoins: permanence professionnelle, élargissement des interventions sur toute la province, gestes plus pro-actifs, support et accompagnement, etc.

Dans la société

Leadership politique: depuis plusieurs années, les représentants et

représentantes de la communauté gaie et lesbienne ont fait plusieurs tentatives pour trouver et appliquer des solutions. Les autorités politiques n'ont que tout récemment démontré une volonté ferme de leadership politique sur ce dossier. Les victoires ont toujours été acquises par de longues et épuisantes luttes.

Système judiciaire : le système judiciaire a toujours considéré l'homosexualité comme un facteur aggravant dans une cause criminelle même quand cet aspect n'aurait pas dû entrer en ligne de compte. La notion de crime haineux est rarement prise en considération quand il s'agit d'agressions homophobes. Rarement les juges acceptent cette notion comme étant une circonstance aggravante lors de procès portant sur de telles causes.

Banalisation : la violence faite aux gais et lesbiennes, quand elle n'est pas simplement ignorée, est souvent banalisée par le système judiciaire. Le plus bel exemple en est sans doute la cause des meurtriers de Joliette. Lors du procès des jeunes ayant assassiné un individu à la halte routière de l'endroit, après avoir admis en avoir agressé près d'une soixantaine dans l'année, leur avocat comparait leur délit à des erreurs de jeunesse comme le vol à l'étalage. Ceci a permis au juge d'identifier ces jeunes meurtriers à des «victimes» et de leur donner des sentences pour le moins légères.

Chez les policiers- policières

Mais le service de police éprouve également plusieurs problèmes en ce qui concerne la violence dont nous sommes les victimes.

Méconnaissance de nos réalités; très peu de contacts réels et efficaces ont été maintenus dans le passé entre la communauté dans toute sa diversité et les policiers et policières. Ceci a eu comme conséquence une méconnaissance effective de nos réalités et de nos droits menant à une incapacité pour les forces policières de résoudre les conflits et les agressions survenant en nos rangs.

Manque de continuité avec la communauté; notre incapacité d'assurer, jusqu'à tout récemment, une continuité dans notre représentativité a déjà été soulignée.

Manque de collaboration; à plusieurs reprises, la communauté gaie et lesbienne a été ouverte aux autorités policières pour collaborer à divers dossiers. Actuellement, les relations sont plutôt harmonieuses, particulièrement au niveau de la direction des corps policiers. Sur le terrain cependant, quelques individus persistent dans leur comportement répressifs envers les gais et lesbiennes. Il semble toutefois y avoir une volonté politique de la part des autorités policières pour faire en sorte que cessent ces comportements condamnables.

Manque de formation : autant au niveau de la formation de base des policiers et policières qu'au niveau de la formation continue, la question de l'homosexualité et de nos droits ne sont pas inclus. Ce manque de formation rend plusieurs membres du corps policiers inaptes à traiter avec cette clientèle particulière parce qu'ils et elles n'ont jamais été confrontés-es à leurs propres préjugés. Divers programmes de formation sont présentement élaborés et seront offerts sous peu à plusieurs niveaux.

La Fraternité des policiers et policières : comme d'autres minorités, nous devons constater la difficulté pour le discours des autorités policières de se rendre dans les faits, dans la rue, dans nos vies. Cette situation nous questionne sur le pouvoir réel de changements dans la pratique sans la présence effective de la Fraternité.

Inaccessibilité pour les policiers aux données réelles: parce que les membres de notre communauté sont incapables de communiquer leurs plaintes aux autorités policières, celles-ci ne sont pas au courant de la réalité et ne peuvent donc mettre en place les effectifs correspondant aux besoins.

Manque de données précises: parce que les gais et lesbiennes déposent peu de plaintes, les données précises sur le caractère particulier des agressions fait cruellement défaut, d'où l'incapacité pour les forces policières d'intervenir efficacement dans ce domaine.

Homophobie: l'homophobie réelle de certains membres des forces policières est un problème non seulement pour nous, mais encore, peut-être davantage, pour les forces policières elles-mêmes. Ce problème particulier pourra se résoudre à partir du moment où nous serons capables d'identifier les comportements homophobes, les personnes qui en sont coupables et que nous déciderons de mettre en oeuvre des moyens pour y remédier. Et ce problème n'est pas particulier au poste 33 sur le territoire de la CUM.

Dire enfin la violence, le projet

Pour que diminue la violence, pour que les membres de notre communauté puissent survivre à cette violence, pour que les policiers puissent jouer plus efficacement leur rôle, pour que la communauté se prenne en charge directement, le Comité sur la violence de la Table de concertation des lesbiennes et des gais du Grand Montréal a présenté un projet global d'éducation /communication/ prévention.

Objectifs et moyens

Ce projet tente de définir un champ d'action bien précis, bien circonscrit et d'identifier les moyens nécessaires pour la réussite des objectifs prédéterminés. Nous croyons que la communauté gaie et lesbienne est maintenant capable, avec un soutien minimum, mais cependant essentiel, de répondre à une démarche globale visant une meilleure connaissance de part et d'autres de nos réalités.

Pour arriver à ce résultat, nous croyons pertinent d'identifier dès maintenant des objectifs précis à atteindre. Notre volonté est de faire en sorte que les gais et lesbiennes deviennent dans les faits des citoyens et citoyennes à part entière évoluant en toute confiance dans la société en général et dans ses relations avec la police et le système judiciaire en particulier; comme le stipule la Charte des droits de la personne en affirmant qu'aucune discrimination ne pourra être tolérée sur la base de l'orientation sexuelle. Nous visons donc cinq (5) objectifs:

1. éduquer les membres de notre communauté partout sur le territoire de la CUM au civisme et identifier les situations potentiellement criminelles;
2. grâce à des statistiques complètes, communiquer aux membres de notre communauté les situations réelles de violence dans notre milieu, prévenir de nouveaux meurtres en identifiant les lieux, les habitudes, et les causes des agressions;
3. voir à la formation des policiers et policières de la CUM sur la réalité de la vie gaie et lesbienne et sur nos droit, particulièrement au niveau de la violence dont nous sommes victimes;
4. en arriver à ce que les membres de notre communauté utilisent les services policiers et le système judiciaire sans peur;
5. augmenter le taux de solutions des crimes commis envers nous grâce à une meilleure identification de ces crimes et de meilleurs contacts avec la police.

Pour atteindre ces objectifs, des moyens doivent être mis en oeuvre:

1. Création d'une ligne téléphonique pour recevoir les plaintes
2. Programme de soutien et d'accompagnement pour les victimes de violence homophobe
3. Programme d'éducation/communication dans la communauté gaie et lesbienne
4. Création ou extension d'un CAVAC
5. Prévention/communication/éducation avec nos partenaires
6. Formation des policiers et policières en collaboration avec la Commission des droits de la personne et les écoles de formation.
7. Le Comité sur la violence

Une ligne téléphonique

L'expérience vécue au CCGLM avec la ligne téléphonique démontre qu'une telle ligne est utilisée autant par les victimes que par leurs amis-es ou famille. Les demandes d'aide vont de la culpabilité d'être victime au besoin d'accompagnement pour des démarches légales ou psychologiques.

La démonstration de la nécessité d'une ligne d'appel a été faite pour la région montréalaise. Cependant, lors de rencontres provinciales des groupes gais et lesbiens, il est ressorti clairement que cette violence se vivait partout sur le territoire québécois et que les ressources en région étaient complètement inexistantes.

Cette situation fait en sorte que les victimes de violence homophobe à Rimouski ou à Sept-Îles sont complètement isolées, abandonnées à leurs blessures, sans ressource. Celle-ci ne pourrait possiblement être disponible qu'à condition d'expliquer les raisons de l'agression, ce qui est presque toujours impossible.

Il nous semble donc urgent d'établir une ligne téléphonique sans frais à travers tout le Québec de façon à permettre aux gais et lesbiennes de tout le territoire de pouvoir bénéficier d'un support élémentaire qui leur fait cruellement défaut. Nous croyons que le volume d'appels de toute la province pourrait être géré à même l'équipe montréalaise.

Pour prendre en charge cette ligne téléphonique et l'infrastructure nécessaire, il faut prévoir l'embauche d'une personne à temps plein immédiatement. Cette personne possédera une formation en relation d'aide et pourra également diriger une équipe de bénévoles.

Programme de soutien et d'accompagnement

Un réseau offrant un service adapté de soutien et d'accompagnement devra être mis à contribution. Une banque d'intervenants professionnels, capables de recevoir adéquatement cette clientèle, devra être créée. Les travailleurs sociaux du programme pourront coordonner cette banque de spécialistes.

Programme d'éducation/communication dans la communauté

Ce volet comprend la publicisation de la ligne téléphonique, principalement par le biais des médias et affichage et l'éducation des membres de notre communauté sur le civisme et le danger auquel ils s'exposent dans certaines circonstances, particulièrement en assurant une bonne connaissance des faits: lieux d'agressions, portraits-robots si possible, attaques répétitives, etc. Les deux personnes responsables de cet aspect, un homme et une femme, sont déjà engagés-e dans la communauté et connaissant celle-ci, idéalement des travailleurs

sociaux.

Conjointement à ce projet, il semble essentiel de réaliser rapidement une extension d'un CAVAC (Centre d'aide aux victimes d'actes criminels) spécialisé pour la population gaie et lesbienne. En effet, nous avons réalisé à l'usage que cette condition est essentielle pour convaincre les membres de notre communauté de poursuivre un cheminement. L'objectif de ce point est de faire en sorte que les membres de notre communauté puissent obtenir des services égaux à ceux obtenus par les citoyens et citoyennes du territoire mais adaptés aux besoins des gais et lesbiennes dans les situations de violence homophobe.

En fait, l'extension d'un CAVAC aurait également comme conséquence de créer des liens plus facilement avec d'autres CAVAC du territoire québécois et ainsi pouvoir référer en confiance les victimes de l'extérieur sur leur propre territoire. Sans l'expertise qui pourrait être développée à Montréal, à cause du volume potentiel de plaintes, il nous semble difficile de croire que les CAVAC de tout le territoire pourront servir adéquatement les membres de notre communauté d'une façon adaptée aux besoins et aux situations de violence.

Prévention/communication/éducation aux partenaires

Parce que la violence relève d'abord et avant tout d'une mentalité permettant cette violence, d'institutions cautionnant cette violence, l'aspect prévention/communication/éducation revêt un caractère essentiel à ce projet. Sous l'autorité du Comité sur la violence, il faut prévoir l'embauche d'une personne capable d'assurer un lien soutenu avec les autorités policières, politiques et sociales. L'une des responsabilités de cette personne sera de diriger les activités de ce programme de prévention/ communication/ éducation, appuyé par des bénévoles, et de coordonner les interventions, autant publiques que communautaires.

Formation des policiers/policières

La Commission des droits de la personne a déjà affirmé sa volonté d'inclure dans les priorités de son plan triennal la formation à dispenser aux policiers et policières sur les droits des membres de la communauté gaie et lesbienne. L'actuel programme se révélera un partenaire essentiel dans ce domaine.

D'autre part, il est important que les écoles de formation spécialisée dans ce secteur offrent le plus rapidement possible une formation adéquate sur nos droits.

Évaluation

Ces objectifs n'ont de sens qu'à partir du moment où nous pouvons les évaluer, les quantifier. En ce sens, nous croyons qu'une évaluation annuelle de ce projet pourrait se faire selon quatre critères:

1. le nombre de rapports d'incidents identifier à nos services, par type de violence et par district policier;
2. le nombre de rapports d'incidents qui aboutissent à une plainte formelle au poste de police, comptabilisés par type de violence et par district policier;
3. le taux de résolution des crimes commis envers nous;
4. le nombre de rapports d'incidents identifier directement au poste de police sans passer par nos services, par type de violence et par district policier.

La réalité de la violence

Depuis le 28 septembre 1995, le projet offre ses services aux victimes de violence homophobe ou conjugale à partir du Centre des gais et lesbiennes. Les quatre employés, deux lesbiennes et deux gais, accompagnent les victimes autant au niveau judiciaire que dans les démarches psychologiques nécessaires suite aux agressions.

Le projet initial a dû cependant être adapté à la réalité. Ainsi, le projet se réalise de la façon suivante:

1. Création d'une ligne téléphonique pour recevoir les plaintes: cette ligne devrait bientôt être sous la responsabilité de Gai Écoute;
2. Programme de soutien et d'accompagnement pour les victimes de violence homophobe, le coeur actuel du projet;
3. Programme d'éducation/communication dans la communauté gaie et lesbienne: cet aspect du projet devrait être en forme au début de la deuxième année de fonctionnement;
4. Création ou extension d'un CAVAC: compte-tenu des réalités découvertes après trois mois et demi de fonctionnement, il faudra très bientôt démarrer ce service;
5. Prévention/ communication/éducation avec nos partenaires: à ce niveau, des démarches sont entreprises mais sont parfois difficiles, nous y reviendrons;
6. Formation des policiers et policières en collaboration avec la Commission des droits de la personne et les écoles de formation: cet aspect relève directement des corps policiers concernés.

Un projet en démarrage

Certaines actions ont donc été entreprises par les employés-es du projet. Ces actions relèvent de différents secteurs d'activités:

Administratif

- Rencontres avec la Régie régionale
- Création d'outils de travail
- Rencontres multiples avec des policiers
- Patrouille de nuit avec des policiers
- Relations continues avec deux psychologues

Relationnel

- Dans la communauté: Rencontres avec plusieurs groupes gais et lesbiens.
- Pour des services: Rencontres avec une multitude de groupes

intervenants dans le domaine de la violence, de la violence conjugale et de personnes violentes.

- Pour informations: Rencontres avec de multiples intervenants du réseau scolaire, de la santé et des services sociaux, de groupes de défenses de droits civiques, etc.

Services offerts

- Accueil et accompagnement
- Recherche de ressources
- Groupes de soutien

Des statistiques de 1995

Donc, avec quatre mois de fonctionnement, nous avons reçu plus de 120 plaintes de victimes. Ce nombre est relativement élevé si l'on considère que le projet n'est pas encore très connu par la communauté et que son expertise n'est pas encore diffusée. Cependant, il est très intéressant de regarder attentivement ces statistiques. Toutefois, une mise en garde est ici nécessaire. En effet, le peu de plaintes reçues ne nous permet pas pour l'instant de tirer des constantes fermes. Il faut donc lire ces données partielles comme étant davantage des annonces de tendance. Par ailleurs, il est bien évident que la période de l'année est sans doute porteuse davantage de certains types d'événements.

Tableau 1
Type d'agression par sexe
 du 28 septembre 1995 au 15 janvier 1996

%	Gais	Type	Lesbi.	%
1,4	1	Discrimination	1	2,6
0	0	Aggression sexuelle	3	7,3
0	0	Auto viol.	1	2,6
8,5	6	Harcèlement	5	12,9
2,8	2	Homicide	0	0
5,7	4	Méfait	0	0
4,3	3	Menaces	3	7,7
5,7	4	Tentative meurtre	0	0
10,0	7	Viol. conjugale^{iv}	11	15,4
0	0	Violence familiale^v	1	2,6
21,5	15	Violence relation.^{vi}	06	28,2
14,3	10	Voie fait	6	15,4
1,4	1	Voie fait grave	0	0
18,6	13	Vol	1	2,6
5,7	4	Vol qualif.	0	0
100%	70		39	100%

Il est intéressant de noter ici le fait que près de la moitié des agressions sont le fait de personnes proches des victimes: violence conjugale, familiale, relationnelle. A noter également qu'à ce niveau, il semble que les lesbiennes connaissent davantage ce type de violence interne comparativement aux gais.

Par ailleurs, il faut retenir pour l'instant les différences dans les gestes violents posés à l'encontre des gais versus ceux posés pour les lesbiennes. Peu de vol ou vol qualifié chez-elles: peut-être à cause de leur pauvreté? Davantage de méfaits, d'homicides, de tentatives de meurtres chez les gais: peut-être à cause des lieux de fréquentation?

Tableau 2
Districts policiers des agressions
 du 28 septembre 1995 au 15 janvier 1996

Dist.	13	22	25	15	32	33	34	52	Ext.
Nbre	1	2	8	6	2	42	13	5	10

Tableau 3
Période de la journée
 du 28 septembre 1995 au 15 janvier 1996

Jour	Soir	Nuit	Constant	n.a.
10	20	20	02	27

Tableau 4
Lieu de l'agression
 du 28 septembre au 31 décembre 1995

Parc	Rue	Comm.	Rés. vi	Rés ag	Travail	Autre
1	24	16	26	3	2	3

Tableau 5
Paroles homophobes ou sexistes
 du 28 septembre au 31 décembre 1995

Oui	Non	n.a.
25	20	34

Il est intéressant de noter que la moitié des actes de violence sont commis à l'extérieur du territoire du Village gai lui-même. Ceci confirme que les interventions d'éducation doivent être faites sur tout le territoire de la CUM puisque nous vivons partout. Par ailleurs, les agressions commises contre les lesbiennes proviennent autant du secteur du Village que du Plateau Mont-Royal. C'est donc dire que le travail à faire auprès des lesbiennes se situe autant sur le Plateau Mont-Royal et ailleurs sur le territoire.

Le fait que la majorité des agressions se commettent soit à la résidence de la victime ou dans des établissements commerciaux, particulièrement les bars, confirme sans doute que la violence est beaucoup interne à la communauté. Ce fait, en plus de modifier une certaine conception que nous avons de la violence,

vient indiquer clairement l'importance de la prévention et de l'éducation dans notre communauté.

Par ailleurs, la présence de paroles homophobes spécifie bien l'identification de cette violence. A noter cependant que ces paroles sont prononcées autant quand l'agression provient d'un gai ou d'une lesbienne que d'hétérosexuels.

Tableau 6
Concentration d'âge
du 28 septembre 1995 au 15 janvier 1996

Victimes		Type	Agresseurs-es	
Gais	Lesbien.		Femmes	Hommes
40	27	Discrimination	-	-
-	20-25	Agresion sexuelle	18-35	-
-	35	Auto viol.	-	-
19-50	-	Harcèlement	20	18-40
25-40	-	Homicide	-	20-25
30-35	-	Méfait	-	-
16-20	20-35	Menaces	15-30	16-20
25-30	-	Tentative meurtre	-	20-28
30-45	30-40	Viol. conjugale ^{vii}	20-40	30-40
-	40	Violence familiale ^{viii}	-	-
30-40	30-40	Violence relation. ^{ix}	28-40	30-40
14-35	30-35	Voie fait	16-39	15-30
40	-	Voie fait grave	-	20
30-50	32	Vol	18	18-30
20-45	-	Vol qualif.	-	16-40

Tableau 7
Anonymat des victimes
 du 28 septembre 1995 au 15 janvier 1996

Anonyme	Identifié-e	n.a.
36	29	15

Tableau 8
Plaintes à la police
 du 28 septembre au 31 décembre 1995

Oui	Non	n.a.
37	33	09

Des ces chiffres, il faut noter le peu de personnes qui acceptent de porter plainte. Par ailleurs, on constate facilement que l'âge des victimes se situe surtout entre 30 et 50 ans: leur visibilité les rend-elles plus sujettes à la violence ou est-ce plutôt leur type de relations? Il est très surprenant encore une fois de constater à quel point l'anonymat, même à nous, est important pour une partie très importante des victimes. Ceci nous indique l'importance du travail à faire à ce niveau.

Le phénomène de la violence conjugale apparaît ici en pleine lumière. Nous ne possédons que très peu d'outils pour répondre à ce besoin. Les ressources existantes ne semblent pas à l'aise avec la clientèle des lesbiennes alors que pour les hommes, on nage dans le néant complet. Pour les hommes violents, on pourrait penser à une coopération avec les groupes existants: la preuve reste à faire.

Tableau 9
Sexe de l'agresseur quand identifié
 du 28 septembre 1995 au 15 janvier 1996

Homme	Femme	n.a.
32	12	0

Tableau 10

Lien avec l'agresseur quand identifié

du 28 septembre 1995 au 15 janvier 1996

Inco	Fam près	Con- joint	Ex conj	Am ant	Trava il	Conn ais	G-L	Aut.	n.a.
33	0	12	09	0	2	6	9	2	6

Ces chiffres confirment que nos agresseurs sont des hommes, entre 15 et 30 ans. Cependant, ils nous révèlent également que même si les inconnus représentent la moitié de nos agresseurs, il reste une partie importante de ceux-ci qui sont des personnes connues, quand il ne s'agit pas de relations amoureuses ou ex-relations amoureuses. A noter que pour les lesbiennes, les amantes, conjointes et ex-conjointes sont plus fréquemment les agresseures.

Ces statistiques nous permettent de jeter un premier regard sur le phénomène de la violence dans la communauté. Elles confrontent certains des jugements que nous avons portés sur la société en général. Il semble évident maintenant que nous sommes les victimes d'actes criminels homophobes.

Cependant, ces statistiques nous révèlent pour la première fois l'importance de la violence au sein même de notre communauté. Nous devons conclure qu'un travail important contre la violence devra être fait au sein de notre communauté. Ce sont là quelques-uns des besoins que nous avons identifiés pour nous prémunir contre cette violence. L'avenir nous permettra sans doute de préciser autant les besoins que les réponses possibles.

En quatre mois d'activités, nous avons pu déjà prendre l'ampleur des besoins des victimes, sans parler des besoins des agresseurs dans les cas de violence conjugale ou relationnelle. Des besoins énormes avec des ressources pratiquement inexistantes.

Des besoins insoupçonnés

Lors des rencontres avec les victimes, nous leurs avons demandé si elles identifiaient personnellement des besoins d'aide particuliers. Voici leur liste:

• Affirmation de soi	15
• Désintoxication	11
• Hébergement	07
• Justice	08
• Respect	10
• Restructuration	16
• Sécurité	45
• Thérapie (violence conjugale)	15
• Suivi psychologique	18
• Autre	02

On constate à ces chiffres, que les besoins des victimes relèvent de deux ordres: besoins techniques et besoins psychosociaux.

On a pu constater que plusieurs personnes se retrouvaient dans des situations financières très pénibles suite à de la violence conjugale. Le besoin de restructuration identifié par les victimes relève en partie de ce point. Cependant, pour plusieurs, l'occasion d'une violence homophobe somme toute anodine, permet à un passé lourd de double vie ou de rejets de remonter à la surface. On rencontre alors une victime en perte de capacité importante au niveau de la simple gestion de sa vie régulière. On a vu des hommes d'âge mûr s'effondrer complètement suite à une voie de fait simple. Pour ces personnes, un encadrement spécial et sécurisant serait nécessaire: on peut penser à une maison d'hébergement sur le modèle de celles existant pour les femmes victimes d'agressions.

Par ailleurs, le Centre des gais et lesbiennes a accepté, avec de faibles moyens, de créer des groupes de discussions et d'entraide pour les victimes d'agressions autant homophobes que de violence conjugale. Il nous est apparu rapidement que les ressources existantes pour les femmes ne pouvaient répondre aux besoins des lesbiennes. Cette incapacité tient autant à la non connaissance de nos réalités qu'à la volonté des lesbiennes elles-mêmes de se retrouver entre elles lors d'événements semblables. Il nous apparaît important de reconnaître le fait que la première barrière pour venir en aide aux victimes est de leur incapacité d'évoluer dans un monde qui leur ressemble.

Malgré le travail du Centre pour tenter de répondre minimalement aux besoins

des victimes, il nous semble important de développer une banque de professionnels psychosociaux qui accepteront de travailler avec ces victimes et d'y développer une expertise. On parle donc ici du besoin de formation des étudiants-es universitaires et surtout de la formation des établissements du réseau de la Santé et des Services sociaux.

Malgré le travail du Centre pour tenter de répondre minimalement aux besoins des victimes, il nous semble important de développer une banque de professionnels psychosociaux qui accepteront de travailler avec ces victimes et de développer une expertise spécialisée. On parle donc ici du besoin de formation des étudiants-es universitaires et surtout de la formation des établissements du réseau de la Santé et des Services sociaux.

Pour la suite du travail

Bien sûr, le travail à faire est de poursuivre la cueillette des données et de publiciser ce service. Il faut par ailleurs compléter les démarches auprès des différentes ressources existantes au niveau de la violence pour vérifier leur capacité à recevoir adéquatement les victimes gais et lesbiennes.

La question se posera sans doute avec beaucoup d'acuité sur le bien fondé d'ouvrir des ressources spécialisées pour les gais et les lesbiennes. La réponse à cette question ne pourra venir qu'après une vérification précise sur les capacités d'accueil des ressources existantes.

La question du financement de ce projet doit dès maintenant nous interpeller. La continuité de ce service et la capacité de développer des services adaptés sont essentiels pour la communauté.

ⁱ A noter que le texte qui suit a été écrit par Michael Hendrix et s'intitule: *Meurtres et violence commis contre les gais dans la région montréalaise depuis 1990* et a été publié à l'automne 1994.

ⁱⁱ Le Clerc, Roger. *Réflexions sur la situation des crimes violents commis envers les gais et lesbiennes ?* Montréal. Formation donnée aux enquêteurs du Service des Homicides de la SPCUM. Février 1994.

ⁱⁱⁱ A noter que d'autres similitudes pourraient sans doute être identifiées une fois que les membres du Comité auront étudié plus à fond l'ensemble des cas.

^{iv} Par violence conjugale, il faut lire violence commise par le partenaire avec qui il y a cohabitation.

^v Par violence familiale, il faut lire violence commise par un membre de la famille de sang.

^{vi} Par violence relationnelle, il faut lire violence commise par une connaissance proche: ex-amant-e, amis, etc.

^{vii} Par violence conjugale, il faut lire violence commise par le partenaire avec qui il y a cohabitation.

^{viii} Par violence familiale, il faut lire violence commise par un membre de la famille de sang.

^{ix} Par violence relationnelle, il faut lire violence commise par une connaissance proche: ex-amant-e, amis, etc.